



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

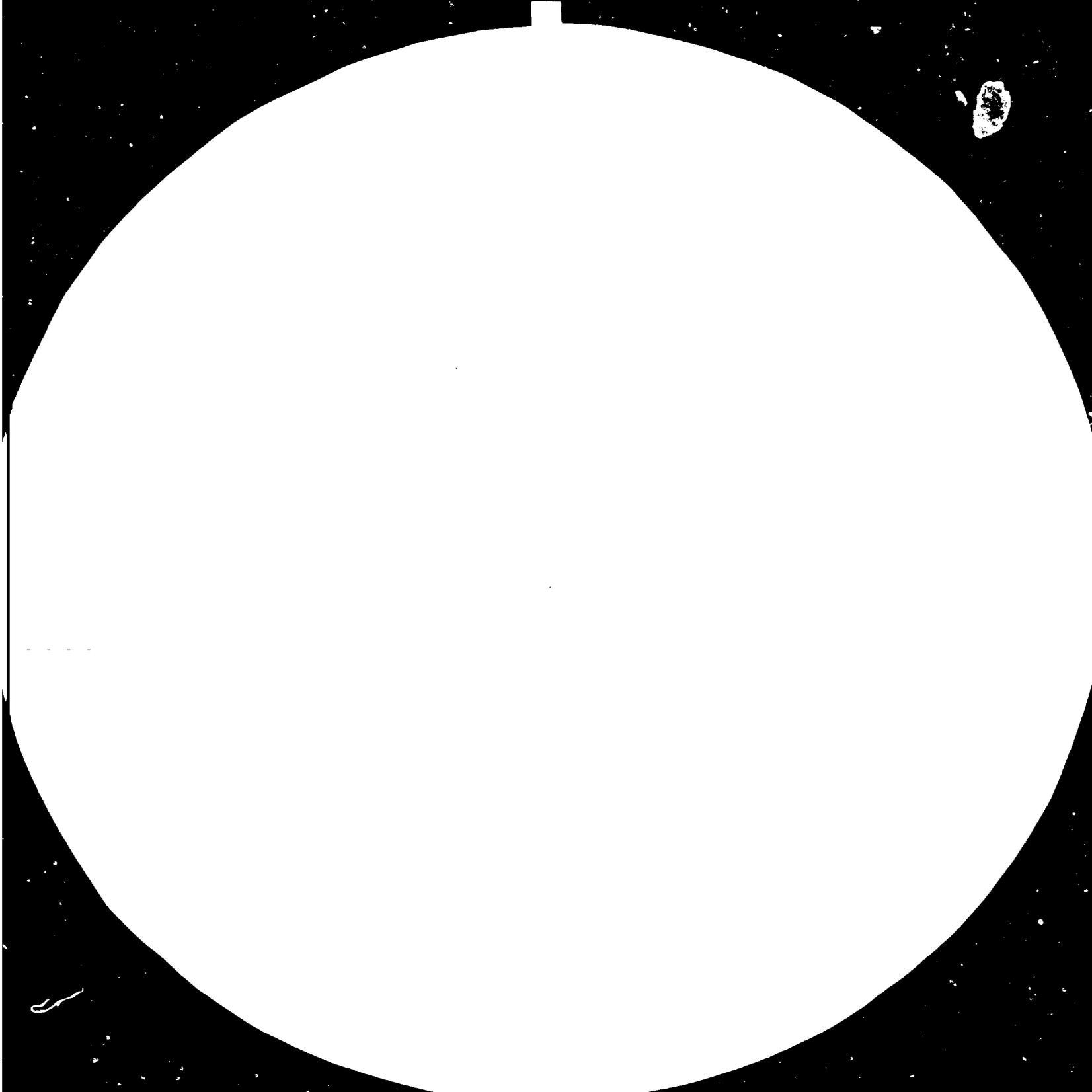
FAIR USE POLICY

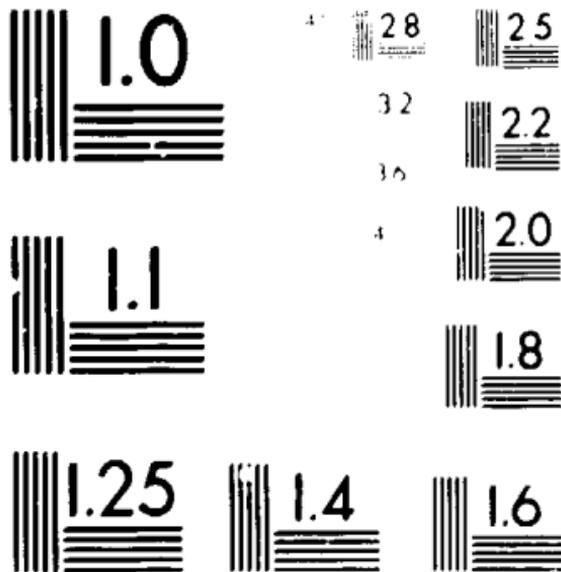
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-
 STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
 APR 1963 (E) TEST CHART NO. 2



13442-F



Distr.
LIMITEE

ID/WG.414/4/PRG/ISOIRE
12 mars 1984

FRANCAIS SEULEMENT*
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale sur la promotion
de la coopération industrielle intra-africaine
dans le cadre de la Décennie du Développement
Industriel de l'Afrique **

Bangui, République Centrafricaine, 18 - 22 février 1984

PROJET DE RAPPORT FINAL

(Réunion sur la coopération industrielle,
Afrique Centrale).

- * Traduction provisoire non révisée d'un texte n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au status juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.
- ** Organisée conjointement par la CEA, l'OUA et l'ONUDI en coopération avec le gouvernement de la République Centrafricaine et l'Union douanière et économique de l'Afrique Centrale (UDEAC).

TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE</u>	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	1
I. PARTICIPATION	1
II. OUVERTURE DE LA REUNION	1
III. ORGANISATION DE LA REUNION	
IV. ELABORATION ET MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE PROMOTION INDUSTRIELLE DANS LE CADRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE	
V. ADOPTION DU RAPPORT	
VI. SEANCE DE CLOTURE	
 ANNEXE 1 : LISTE DES PARICIPANTS	
 ANNEXE 2 : ORDRE DU JOUR DE LA REUNION	

INTRODUCTION

1. La réunion sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région de l'Afrique Centrale, dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, s'est tenue à Bangui, République Centrafricaine, du 18 au 22 février 1984. Cette réunion était organisée conjointement par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), en collaboration avec le gouvernement de la République Centrafricaine et l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC).

2. Cette réunion avait pour objet de permettre aux experts de la région de l'Afrique Centrale d'examiner, identifier et sélectionner ensemble, les secteurs prioritaires et les projets devant faire l'objet d'une coopération industrielle multinationale. A cet effet, un programme initial pour la promotion industrielle intégrée de la sous-région a été élaboré par les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI, assorti de modalités d'exécution, et ces deux aspects ont été examinés au cours de la réunion.

I. PARTICIPATION

3. La réunion regroupait des experts en provenance des pays suivants : Burundi, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad. Y participaient également, les représentants des organisations suivantes : la Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), l'Union Africaine des Chemins de Fer (UAC), l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT). La liste des participants est donnée à l'annexe I.

II. OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion a été ouverte par Son Excellence le Capitaine Luc Nganafei, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République Centrafricaine qui a adressé aux participants de chaleureux souhaits de bienvenue au nom de Son Excellence le Général d'Armée, André Kolingba, Président du Comité Militaire de Redressement National, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, Chef d'Etat Major Général des Armées, et au nom du Gouvernement de la République Centrafricaine. Il a déclaré que son pays se félicitait vivement de ce que l'ONUDI, la CEA et l'OUA aient choisi la capitale de la République Centrafricaine pour abriter cette réunion, ce qui témoigne de l'importance que le système des Nations Unies attache au développement de la sous-région. Il a également salué le programme intégré qui a été élaboré par les trois

agences coordinatrices. Le Ministre Centrafricain a souligné le fait que la présente réunion constitue la première occasion où les experts des pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) créée récemment, se réunissent pour débattre de la coopération industrielle dans la sous-région.

5. Le Ministre a relevé les difficultés économiques auxquelles la sous-région est confrontée, à savoir les marchés limités et les contraintes financières. Il a fait état des immenses potentialités que possède la sous-région et qui pourraient être exploitées grâce à la coopération industrielle régionale. Il a souligné la détermination des pays africains à satisfaire les besoins fondamentaux de leurs populations, comme le recommande le Plan d'Action de Lagos, et a réaffirmé l'importance de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, avant de déclarer que la réalisation des objectifs fixés pour la Décennie exige de chaque pays un engagement politique ainsi que le soutien financier et technique aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

6. La présente réunion concrétise les objectifs fixés dans le cadre de la Décennie pour le Développement Industriel de l'Afrique et offre à la sous-région une occasion exceptionnelle de manifester la volonté d'entente et de coopération sur les problèmes fondamentaux.

7. Prenant la parole au nom du Dr. Abd-El Rahman Khane, Directeur Exécutif de l'ONUDI, qui n'a pas pu assister aux présentes assises pour des raisons de santé, Monsieur Carré, Directeur Exécutif Adjoint de l'ONUDI a exprimé des très sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de la République Centrafricaine d'avoir accepté d'organiser la réunion à Bangui. Il a relevé le rôle d'avant-garde de celle-ci, siège de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et de l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM), dans le développement politique et économique de l'Afrique et l'appui constant que la République Centrafricaine apporte aux activités de l'ONUDI. Il a relevé avec gratitude l'excellente coopération qui existe entre l'ONUDI, la CEA et l'OUA et loué le soutien apporté par l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale qui a mis d'excellentes installations à la disposition de la Réunion. Ses félicitations se sont également adressées à la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs dont la participation à la réunion était fondamentale pour la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région. Il a aussi souligné le rôle que la coopération industrielle pourrait jouer dans le renforcement de la participation de l'Afrique à la production industrielle mondiale, tel que prévu dans le Plan d'Action de Lagos.

8. Par ailleurs, il a fait observer que le programme de promotion industrielle intégré soumis à la réunion était strictement un programme initial qui devait être revu à intervalles réguliers et adapté aux principaux besoins de la sous-région. Il a souligné la nécessité d'intensifier les consultations entre les différents pays, car elles sont essentielles si l'on veut éviter un double emploi des efforts et garantir une utilisation optimale des ressources déjà limitées, décider des accords de coopération mutuellement avantageux et s'assurer que les projets sur lesquels on s'est entendu sont viables.

9. M. Carré a attiré l'attention sur le fait que l'efficacité du programme dépendra de la capacité à traduire dans les faits la volonté politique des pays concernés et sur le rôle de premier plan que doivent jouer les pays qui ont été choisis comme lieu d'exécution des divers projets multinationaux. Il a également parlé de l'importance des activités de suivi à entreprendre par les pays concernés et les organismes coordonnateurs. A cet égard, a-t-il dit, il serait nécessaire de mener des études de préinvestissement détaillées, des activités de promotion des investissements et des négociations financières avec les investisseurs éventuels. Il s'est appesanti sur le rôle crucial que doivent jouer non seulement les organisations africaines multinationales à caractère régional ou sous-régional mais aussi les institutions financières de la sous-région. Il a promis que l'ONUDI continuerait à aider les pays de la sous-région, dans la mesure de ses moyens, à l'élaboration, à la promotion, à l'exécution et au contrôle du programme intégré initial qui sera adopté à la réunion. Il a également informé les participants de la réunion de promotion des investissements que l'ONUDI envisage d'organiser dans la sous-région en 1985 et invité les institutions financières de la sous-région à joindre leurs efforts à ceux de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI pour l'élaboration, la promotion et l'exécution des projets contenus dans le programme initial.

10. Il a informé la réunion que la quatrième conférence générale de l'ONUDI se tiendrait à Vienne en Autriche, du 2 au 18 août 1984, et que lors de cette réunion, une attention particulière serait accordée aux problèmes et aux besoins de l'Afrique ainsi qu'à la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique. Il a demandé instamment aux pays africains de participer activement à la prochaine conférence des Ministres africains de l'industrie et à la prochaine conférence générale de l'ONUDI afin de s'assurer que les intérêts de l'Afrique sont pris en compte dans les recommandations qui seront faites. Le renforcement de l'ONUDI devant être particulièrement avantageux pour l'Afrique, il a demandé instamment aux pays africains de continuer à participer activement aux efforts entrepris pour finaliser la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée des Nations Unies. Il a dit qu'il espère que cette participation active s'étendra aux activités de la nouvelle organisation dès sa création. Pour conclure, M. F. Carré a réaffirmé l'importance cruciale qu'il attache à la réunion et la nécessité de déployer un effort spécial au cours de la décennie pour le développement industriel de l'Afrique afin que la région puisse occuper la place qui lui revient dans la prospérité globale des nations.

11. Parlant au nom de Son Excellence le Dr. Peter Onu, Secrétaire Général par intérim de l'OUA, M. A. Diong, Chef de la section industrie, a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Centrafricaine pour leur accueil chaleureux. Il a dit qu'il considérerait la présente réunion comme une tentative d'expression de l'engagement de l'ensemble des Gouvernements africains et de leurs détermination souvent réitérée à coopérer. Cette réunion, a-t-il dit, donne l'occasion de choisir entre l'indépendance économique réalisée grâce à une autosuffisance collective, et le maintien des anciennes approches et stratégies qui ont entraîné des pays dans une impasse. Les erreurs du passé devraient non pas dissuader les pays de la sous-région de se lancer dans la coopération multinationale, mais plutôt leur montrer les fautes qu'ils doivent éviter.

12. La présente réunion a essentiellement pour but de promouvoir la coopération intra-africaine en ce qui concerne la mise au point et l'exécution des projets industriels multinationaux. Il a émis l'espoir qu'après un examen critique des domaines où les projets industriels multinationaux moteurs et les projets d'appui seront réalisés, la réunion analogue à celle qui s'est tenue plus tôt pour les sous-régions de l'Afrique orientale et australe, proposera un programme initial intégré de promotion industrielle pour la sous-région ainsi que des moyens de sa mise en oeuvre. Il a vivement plaidé en faveur d'une réflexion et d'un examen approfondis et réalistes des objectifs que les gouvernements se sont fixés et a lancé une mise en garde contre l'extension exagérée du concept d'industries motrices.

13. Il a également appelé l'attention de la réunion sur les actions qu'il conviendrait d'entreprendre au niveau national et sur les responsabilités que l'exécution des projets multinationaux impose aux Etats participants, en particulier les pays Chefs de file. Il faudrait en outre parvenir à un accord sur les arrangements concernant par exemple la promotion conjointe et la négociation avec les sources de financement extérieures pour éviter le double emploi inutile. Il a relevé le rôle majeur que peuvent jouer les organisations économiques régionales et sous-régionales, en particulier la Banque Africaine de Développement (BAD), et la Banque Mondiale dans l'appui qu'elles apportent au programme intégré pour la promotion industrielle de la sous-région qui, grâce à l'intégration sectorielle, permettrait de créer une communauté économique africaine conformément à l'Acte Final de Lagos.

14. Parlant au nom du Prof. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, M. V.S. Geerjanan, Directeur des Projets, Industries mécaniques, Division conjointe de l'industrie CEA/CNUDI, a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple centrafricains pour leur hospitalité, et à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) pour les excellentes facilités qu'elle a fournies à la réunion, facilités qui vont, sans aucun doute, contribuer à son succès. Puis il a indiqué les objectifs de la présente réunion, avant de souligner qu'en raison de l'insuffisance des ressources et des moyens dont disposent les pays de la sous-région et les secrétariats des trois institutions, le choix des projets à examiner a été limité aux projets qui étaient considérés comme susceptibles d'avoir une incidence maximale sur l'économie et capables de créer des facteurs de production vitaux dans les zones prioritaires liées aux besoins de base. A cet égard, il a appelé l'attention des participants sur les critères de sélection des projets industriels multinationaux sous-régionaux moteurs qui étaient annexés au document principal soumis à la réunion.

15. Les projets qui seront examinés au cours de la réunion sont fondés essentiellement sur des propositions et des suggestions faites par les Gouvernements et les organisations inter-gouvernementales. La réussite de la mise en oeuvre de ces projets et d'autres programmes dépend néanmoins des mesures de suivi qui seront prises par les Etats membres et les agences coordinatrices. Il conviendrait de créer un mécanisme chargé de continuer le processus de sélection et de promotion et d'assurer le contrôle de la mise en oeuvre des projets.

16. En conclusion, M.V.S. Geerjanau a souligné l'importance capitale que revêt la coopération industrielle intra-africaine. En effet, si les pays de la sous-région sont prêts à mettre en commun leurs ressources et réaliser des projets multinationaux, non seulement ils surmonteront les contraintes qui entravent actuellement leur développement industriel, mais ils contribueront également à assurer une industrialisation autosuffisante et auto-entretenu.

III. ORGANISATION DE LA REUNION

Election du Bureau

17. M.T. Ndilne (République Centrafricaine) a été élu Président, MM.Ph. Musansamfura (Rwanda) et N.Costa Alegre (Sao Tomé et Príncipe), respectivement Premier et Deuxième Vice-Présidents, et M.Grégoire Loyi-Lendira (UDEAC), Rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour et organisation du travail

18. L'ordre du jour (voir annexe 2) a été adopté. Il a également été convenu de tenir les réunions en plénière et de ne former des groupes de travail qu'en cas de besoin.

IV. ELABORATION ET MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE PROMOTION INDUSTRIELLE SOUS-REGIONALE DANS LE CADRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

19. En présentant le document, un représentant du Secrétariat a déclaré que le développement global et l'industrialisation de l'Afrique dépendent fortement des facteurs extérieurs au continent et d'autres biens et services essentiels. Dans le Plan d'Action de Lagos, l'accent est mis sur l'importance du développement industriel.

20. Le document soumis aux participants comprend cinq parties. Le chapitre I décrit brièvement la structure et la situation économique globales de l'Afrique, en faisant ressortir les points saillants du Plan d'Action de Lagos et du Programme pour la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique. Le chapitre II traite de la structure industrielle actuelle de la sous-région et décrit la coopération au niveau sous-régional.

21. Le chapitre III traite du concept des industries motrices (ressources de base et industries mécaniques) qui offrent de nombreuses possibilités de coopération multinationale. Cinq sous-secteurs industriels stratégiques - agro-industries et industries liées à l'agriculture, industries métallurgiques, mécaniques, chimiques et des matériaux de construction - sont décrits dans le document qui donne des résumés des domaines et services qui appuient le développement industriel. La plus haute priorité est accordée aux secteurs industriels qui contribuent à l'accroissement de la production et du traitement des produits alimentaires et agricoles.

22. Le chapitre IV contient le programme initial de promotion industrielle intégrée mis au point à partir de projets, d'idées de projets et de concepts de projets nationaux qui nécessitent une coopération multinationale et qui ont été présentés par les Gouvernements à titre individuel, ou par les organisations intergouvernementales telles que l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) et la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Trente projets moteurs stratégiques et sept projets d'appui ont été identifiés; parmi eux, il conviendrait de dégager des priorités en tenant compte des possibilités de mise en oeuvre des projets à court/moyen ou long termes. Le chapitre V propose une stratégie et des modalités d'exécution du programme aux niveaux national et sous-régional, indiquant le rôle des Gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi que celui des organismes coordinateurs et d'autres agences.

23. Le document relève l'importance des projets dans les domaines tels que le développement des ressources humaines, la mobilisation des ressources financières, l'infrastructure institutionnelle, la recherche - développement, l'approvisionnement en énergie, ainsi que la nécessité de coordonner leur mise en oeuvre aux niveaux national et sous-régional. L'accent a également été mis sur le fait que les projets entrepris grâce à la coopération multinationale et qui assurent l'exploitation effective des ressources locales, la création de marchés plus étendus, la réduction des coûts de production, et la promotion de la coopération intra-africaine doivent être sélectionnés avec un soin particulier afin d'éviter l'élaboration d'un programme trop lourd. Il est convenu qu'au cours des débats, les participants soumettront d'autres projets, s'ils le désirent.

24. Il est également convenu que dès le départ, les discussions porteront essentiellement sur les trois premiers chapitres du document (voir ID/WG.414/3).

Chapitres I à III.

25. Avant d'aborder l'examen de ces chapitres, les représentants de l'Organisation africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et de l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT) ont décrit les activités de leurs organisations respectives et les capacités dont elles disposent pour contribuer à la mise en oeuvre du programme initial intégré de promotion industrielle.

26. La réunion a adopté l'introduction et les chapitres I à III après avoir procédé aux modifications décrites ci-après.

27. Paragraphe 18. Vu la nécessité de tirer pleinement profit des économies d'échelle mentionnées dans ledit paragraphe, il a été relevé que de nombreuses entreprises nationales fonctionnent actuellement très en dessous de leur capacité. Il conviendrait par conséquent de mettre l'accent sur l'extension des marchés de ces entreprises à d'autres pays de la sous-région de façon à assurer une utilisation plus complète des capacités installées.

28. Paragraphe 20. Il a été relevé que ce paragraphe a mis en relief et à juste titre le rôle que les entreprises d'Etat pourraient jouer dans la promotion du développement industriel au niveau national ainsi que certaines lacunes du secteur public qu'il faudrait combler. Il a été jugé plus convenable de ne plus se référer à certains pays particuliers et de ne parler du problème qu'en termes généraux.
29. Paragraphe 21. Il conviendrait de développer davantage le paragraphe afin d'indiquer l'importance relative de la population rurale en termes de pourcentage.
30. Paragraphe 23 (e). Les participants ont estimé que les alinéas devraient également avoir une référence aux graves problèmes de transport qu'affrontent plus particulièrement les pays enclavés.
31. Paragraphe 25-26. Les participants ont estimé que les paragraphes sont quelque peu trop radicaux en rejetant la politique de substitution des importations. La substitution des importations n'est pas foncièrement mauvaise excepté dans les cas où elle repose sur l'importation des matières premières et des composants, réduisant ainsi souvent l'opération à un simple assemblage et ne pouvant pas, par conséquent, contribuer au traitement des ressources locales et au développement des potentialités technologiques locales.
32. Paragraphe 30-32. Outre certaines modifications apportées dans la formulation des paragraphes, les participants ont relevé que le Tchad n'est pas actuellement un membre de l'UDEAC.
33. Paragraphe 33. Le paragraphe devra être complété afin de refléter le fait que certains projets ont été soit réalisés soit identifiés par la CEPGL tandis que des études ont été entreprises en vue de réactiver les sociétés et d'étendre leurs activités afin de leur conférer un caractère régional.
34. Paragraphe 48-49. Les participants ont relevés qu'on devrait également mentionner dans les paragraphes les problèmes spécifiques liés au transport et aux communications, et en particulier: (i) l'extraversion du système actuel; (ii) l'isolement relatif des pays de la sous-région faute de moyens de communications efficaces; et (iii) les problèmes d'équipement d'entretien, et autres lacunes en matière d'infrastructure.
35. Paragraphe 50. Les participants ont relevés que le paragraphe devrait refléter l'attention particulière qui devrait être accordée à une meilleure préparation des projets bancables et des études de factibilité.
36. Paragraphe 52 (1). L'insuffisance des devises convertibles ne s'applique pas directement aux activités commerciales dans la sous-région et ne devrait donc pas être mentionnée. Le problème majeur en matière de devises auquel les pays de la sous-région sont confrontés est la sous-utilisation des mécanismes de compensation existants. Aussi, la réunion a-t-elle suggéré que les pays non membres contribuent au bon fonctionnement de ces mécanismes et que des renseignements plus complets à leur sujet soient disponibles.

37. Les participants ont également convenu d'ajouter un nouvel alinéa 52 (VII) intitulé: "Manque de complémentarité dans les productions des différents pays de la sous-région".

38. Paragraphe 55 et 57. Les participants ont relevé que le paragraphe devrait insister sur la nécessité de renforcer et d'utiliser plus efficacement les organismes existants; par la suite, on pourrait envisager la création de nouvelles institutions liées à la technologie, aux infrastructures de formation et institutionnelles.

Programme initial intégré de la promotion industrielle

39. Avant d'aborder l'examen des projets individuels, les participants ont convenu que les critères énumérés dans l'Annexe I, et qui ont été acceptés lors des deux réunions sous-régionales précédentes, s'appliquent également aux projets de la sous-région de l'Afrique Centrale.

40. Après une brève description du processus de sélection des projets, il a été convenu que chaque projet serait présenté par un représentant du Gouvernement promoteur; en son absence le secrétariat fournirait les informations dont il dispose pour appuyer ce projet. On a aussi indiqué que chaque pays est en droit de soumettre des projets, mais qu'il faudrait prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le double emploi. Les participants ont estimé qu'il conviendrait de procéder à une étude de faisabilité des projets et d'examiner la possibilité de les mettre en oeuvre à court/moyen terme (0 à 10 années) et à long terme (10 années ou davantage).

41. L'accent a également été mis sur le fait que dans la plupart des profils de projets, on ne disposait pas de données chiffrées sur l'offre actuelle ni sur la demande future; d'autre part, il n'a pas été tenu compte des autres projets connexes de la sous-région, alors que ces renseignements sont d'une importance capitale pour déterminer la viabilité des projets. Il a été convenu que les Gouvernements, les organisations intergouvernementales et le secrétariat prendraient, autant que possible, toutes les mesures nécessaires pour rechercher les informations à inclure dans les profils. Néanmoins, les participants ont souligné qu'il est souvent difficile d'obtenir ces informations des Gouvernements, même lorsqu'elles sont contenues dans les études de faisabilité. En même temps, les participants ont regretté que les profils de projets et les autres documents de la réunion n'aient pas été soumis au préalable à l'examen des autorités gouvernementales des différents pays de la sous-région avant d'être incorporés au programme initial intégré. Néanmoins, ils ont souligné qu'il s'agit là d'un programme initial qui pourrait, de toute manière, être révisé et élargi.

42. L'expert tchadien a fait une déclaration officielle dans laquelle il a fait remarquer que son pays n'a pas présenté de projets dans le programme initial sous-régional en raison de la situation spéciale prévalant dans le pays et du fait que le Tchad n'était membre d'aucune organisation sous-régionale.

Néanmoins, son pays avait participé aux récentes réunions de très haut niveau de l'UDEAC et de la CEFAC, manifestant ainsi son désir de rejoindre ces organisations. A cet égard, il a demandé que le Tchad soit autorisé à un stade ultérieur à soumettre des projets. Il a assuré la réunion que le Tchad ferait siennes les recommandations de la réunion et a réaffirmé l'intérêt que son pays attache aux projets retenus qui seront utiles pour le Tchad.

Agro-industries et industries liées à l'agriculture
Sous-programme de la transformation des denrées alimentaires
Profil de projet No.1: Activation et extension de l'industrie de la canne
à sucre, Angola

Profil de projet No.2: Extension d'une sucrerie, Congo

43. Au cours de la présentation de ces deux projets, l'attention de la réunion a été attirée sur le manque de certaines données concernant l'offre et la demande. Toutefois, il a été convenu qu'en raison du niveau actuel des importations de sucre, le problème de la surcapacité dans la sous-région ne se pose pas pour l'industrie concernée. Les deux projets devraient permettre d'assurer l'autosuffisance alimentaire à laquelle le Plan d'action de Lagos accorde une haute priorité. Il a été recommandé de retenir les deux projets dans le programme pour une exécution à court/moyen terme.

Profil de projet No.3: Production de café soluble, Burundi

44. L'expert du Burundi a relevé que son gouvernement a soumis à l'ONUDI une demande d'assistance pour la réalisation d'une étude de pré-factibilité. Il a d'autre part informé la réunion que le café soluble produit serait destiné à l'exportation principalement vers l'Europe. A la lumière de cette information, il a été décidé de supprimer le projet du programme initial.

Profil de projet No.4: Création d'une distillerie, Burundi

45. En présentant le projet, l'expert du Burundi a évoqué le lien étroit existant entre ce projet et la création d'une raffinerie de sucre prévue au plan quinquennal de développement. De plus le projet avait été présenté à la Table Ronde de Février 1984. La raffinerie de sucre devait entrer en service en 1986 avec une production annuelle de 14.000 tonnes. A la lumière de cette information, il a été recommandé d'exécuter le projet à long terme.

Profil de projet No.5: Complexe intégré pour la transformation des produits
d'élevage

46. L'expert de la CEPGL a présenté le projet pour lequel une étude préliminaire a été entreprise pour la construction d'un abattoir et d'une laiterie.

La prochaine phase serait l'étude de préfactibilité couvrant la gamme complète des produits d'élevage. Les participants ont reconnu l'importance du projet dont l'exécution à court/moyen terme a été recommandée.

Profil de projet No.6: Développement intégré de l'industrie de la pêche

47 L'expert de la CEPGL a présenté le projet et les participants ont reconnu la nécessité de mettre à jour et d'étoffer la précédente étude de préfactibilité. Le coût d'une telle étude approfondie a été estimé à 105.000 dollars des Etats-Unis. Etant donné la situation actuelle du projet, son exécution à long terme a été recommandée.

48. Trois projets supplémentaires ont été présentés pour examen:

- Réactivation de la ferme de Sarki, République Centrafricaine
- Création d'une Agence Bovine Centrafricaine, République Centrafricaine
- Création d'un complexe agro-industriel de manioc, République Centrafricaine

49. L'expert centrafricain a présenté les deux premiers projets qui sont liés au secteur de l'élevage au sens le plus large du terme. Le premier projet qui concerne le traitement des produits laitiers comprend la réactivation d'une entreprise d'Etat, tandis que le second projet se rapporte à la préparation et à la transformation de la viande ainsi qu'à la préparation des saucisses. Il s'agit d'une entreprise privée créée en 1982 utilisant les produits d'une ferme existante et approvisionnée par d'autres zones d'élevage. Il a été relevé que les deux projets alimentent surtout les marchés nationaux et il a été suggéré que soit examinée la possibilité d'étendre leurs activités afin de satisfaire les besoins de la sous-région. Une telle organisation n'avait pas été prévue. Compte tenu de l'importance de ce secteur, il a été décidé de réexaminer ultérieurement les deux projets dans le contexte d'une étude globale appropriée qui serait entreprise avec l'aide du secrétariat en tenant compte des facteurs tels que les marchés et l'offre. Il a donc été recommandé de fusionner les deux projets en un seul visant au développement intégré de l'ensemble de l'industrie de la viande en République Centrafricaine et dans les autres pays de L'UDEAC et de retenir ce projet comme un projet d'appui devant être exécuté dans le court/moyen terme.

50. Le troisième projet a été également présenté par l'expert de la République Centrafricaine qui a fait observer que l'étude de factibilité avait déjà été entreprise en 1979 et que les partenaires techniques et financiers étaient recherchés. Considérant l'importance du manioc comme aliment de base, il a été recommandé que le projet soit inclus dans le programme pour être exécuté à court/moyen terme.

Sous-programme des produits forestiers

Profil de projet No.7: Installation d'un complexe industriel pour la transformation du bois

51. L'expert de la CEPGL a décrit le projet et déclaré qu'un inventaire plus détaillé des ressources forestières et une étude de factibilité allaient être entrepris dans un proche avenir sur la base d'une étude préliminaire. Ces études, dont le coût se chiffre environ à 50.000 dollars des Etats-Unis, seront bientôt terminées. Compte tenu de cette situation, le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen terme.

Sous-programme textile

Profil de projet No.8: Extension du complexe textile de Bujumbura,
Burundi.

52. L'expert du Burundi a présenté le projet et appelé l'attention des participants sur le fait que le complexe textile est opérationnel au Burundi depuis 1981. Mais l'un des problèmes majeurs auxquels le complexe est confronté est le niveau actuel de sous-utilisation de sa capacité, handicap que les responsables compétents essaient de surmonter en cherchant à trouver de nouveaux marchés. En ce qui concerne l'extension du complexe décrit dans le profil du projet, l'expert n'a pas pu confirmer si le sujet avait été examiné lors du Conseil des Chefs d'Etat de la CEPGL. Néanmoins, il a noté que l'on envisage de diversifier la production actuelle par la fabrication de fibres synthétiques et la création d'une unité de confection dont le financement est déjà obtenu. Etant donné que le caractère régional du projet n'a pas encore été reconnu, il a été convenu d'enlever pour le moment le projet du programme initial.

Industrie métallurgique - Sous-programme aluminium

Profil de projet No.9: Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

53. En l'absence d'un expert du Cameroun, l'expert de l'UDEAC a présenté le projet et a relevé que celui-ci était un des cinq projets présentés par l'UDEAC pour le programme de promotion industrielle intégrée de la sous-région et qui avaient été approuvés par le Conseil des Chefs d'Etat de l'UDEAC en décembre 1975. Lors d'une réunion ultérieure, et par acte des Chefs d'Etat membre, il a été décidé qu'il revenait à chaque Etat membre d'entreprendre le suivi et les études plus poussées des projets implantés dans leur pays respectif. Depuis lors, en dehors des informations reçues de la République Centrafricaine sur le projet dévolu à ce pays, l'UDEAC n'a reçu aucun renseignement relatif au projet attribué à la République du Cameroun. La réunion a donc décidé de maintenir la décision officielle prise en 1975 et a demandé au Secrétariat général de l'UDEAC d'obtenir des renseignements sur la situation actuelle du projet. Dans ces conditions, ce projet a été recommandé pour exécution à long terme.

Profil de projet No.10: Production de bouchons-couronnes, Burundi

54. L'expert de la CEPGL a indiqué que le projet a été officiellement approuvé en 1978 comme projet communautaire à implanter au Burundi et a déclaré que l'unité est opérationnelle depuis 1982 et complète l'Usine de production de bouteilles de verre du Burundi. Le projet étant déjà opérationnel, la préoccupation majeure demeure la recherche de nouveaux marchés dans la sous-région afin d'absorber l'excédent de la production. Aussi a-t-il été convenu de ne pas retenir le projet dans le programme initial.

Sous-programme de l'étain

Profil de projet No.11: Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda

55. L'expert du Rwanda a informé la réunion que le projet constitue une extension d'une fonderie d'étain qui produit des lingots destinés à l'exportation vers les pays industrialisés. Les activités décrites dans le profil concernent la création en aval de l'unité existante d'opérations de fraisage et la fabrication d'articles tels que des objets d'art. De plus, comme il est prévu d'étendre la vente de lingots à d'autres pays de la sous-région et, éventuellement d'utiliser les réserves d'étain disponibles dans la sous-région, l'exécution du projet a été recommandée pour le court/moyen terme.

Sous-programme du fer et de l'acier

Profil de projet No.12: Réactivation de l'aciérie de Maluku, Zaire

56. En l'absence de l'expert du Zaire, le secrétariat a résumé le projet et a mentionné qu'à la suite des requêtes présentées par le Gouvernement du Zaire, la CEA avait envoyé une mission à l'aciérie de Maluku et réalisé plusieurs études afin de diagnostiquer les problèmes rencontrés par l'usine. L'ensemble de ces activités visait à la réhabilitation de l'usine. Le problème qui se pose à l'usine est le niveau excessivement bas de sa capacité de fonctionnement en raison du manque de matières premières. Les participants ont reconnu l'importance que revêt le projet pour le développement de la sous-région qui possède des ressources suffisantes et il a été recommandé qu'il soit exécuté à court/moyen terme.

Sous-programme du machinisme agricole

Profil de projet No.13: Production de machines et d'équipements agricoles, Rwanda

57. L'expert de la CEPGL a décrit l'importance du projet pour la communauté et a relevé qu'il avait été décidé d'implanter ce dernier au Rwanda après des études réalisées en 1981 par la CEPGL avec le concours du Centre de Développement Industriel CEE-ACP. L'expert du Rwanda a déclaré que la première phase du projet concernant la fabrication du petit outillage agricole était déjà opérationnelle et alimentait le marché national. Toutefois on envisageait une extension du projet pour approvisionner d'autres pays de la sous-région. Des études sont en cours en ce qui concerne la seconde phase pour la production de machines agricoles intermédiaires dont la sous-région a besoin. Compte tenu de ce qui précède, la réunion a recommandé d'exécuter le projet à court/moyen terme.

Sous-programme de l'équipement électrique

Profil de projet No.14: Production d'équipement électrique, Rwanda

58. L'expert du Rwanda a présenté le projet en indiquant qu'il était encore au stade de conception. Il a indiqué que le Gouvernement de son pays négociait avec une société étrangère pour la création d'une co-entreprise. Au cours des débats, les participants ont relevé que tous les efforts devraient être déployés pour que l'approvisionnement en facteurs de production essentiels, notamment le cuivre qui entre environ pour 60 pour cent dans la fabrication des produits, soit assuré dans la sous-région, et que des consultations soient engagées à ce sujet en particulier avec le Zaïre. La nécessité d'implanter ce projet, qui se trouve encore au stade de conception, près de la source d'approvisionnement a été reconnue. La CEPGL a été invitée par la réunion d'entreprendre des études supplémentaires en collaboration avec le Gouvernement du Rwanda et ceux des autres pays intéressés, ainsi qu'avec l'aide des Secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI. Le projet nécessitant encore de longues études, il a été décidé de le considérer comme un projet d'appui.

Sous-programme des industries de mécanique de précision

Profil de projet No.15: Fabrication de montres et articles d'horlogerie, République Centrafricaine

59. Le projet a été présenté par l'expert de l'UDEAC qui a indiqué que le Conseil des Chefs d'Etat de l'UDEAC de 1975 l'avait retenu comme projet communautaire à la suite d'une étude préliminaire menée par l'UDEAC en collaboration avec l'ONUDI. L'expert Centrafricain a informé la réunion que le projet avait été initialement lancé en collaboration avec une société étrangère mais qu'il avait échoué à cause d'une concurrence illégale acharnée. Il avait été relancé en collaboration avec une autre société étrangère pour échouer une nouvelle fois pour la même raison. Le personnel qui avait été formé pendant les deux premières tentatives a acquis la maîtrise de la technologie et s'efforce de soutenir lui-même la relance de l'unité. On étudie actuellement des arrangements avec un autre partenaire étranger ainsi que la réalisation d'une étude de marché actualisée; cette étude devrait s'achever avant la fin de 1984.

60. Quelques participants ont fait observer que le projet n'est qu'un assemblage des pièces importées, et d'autres ont insisté sur le fait que de tels projets permettent de développer les connaissances techniques au niveau local et réduire le coût des importations, et ainsi d'épargner des devises. Par ailleurs, le fait que les articles d'horlogerie sont petits et légers, le coût de leur transport vers un pays enclavé comme la République Centrafricaine constitue une cause déterminante pour la création d'une telle industrie. Compte tenu de ce qui précède, il a été recommandé d'exécuter le projet à court/moyen terme.

Sous-programme de la pétrochimie

Profil de projet No.16: Installation d'un complexe pétrochimique pour la fabrication des matières plastiques, Gabon.

61. Le projet a été présenté par l'Expert de l'UDEAC qui a indiqué qu'il s'agit d'un des projets communautaires choisis il y a neuf ans. En l'absence de l'expert du Gabon, il était difficile d'évaluer la situation actuelle du projet; toutefois, une étude du marché régional semble avoir été effectuée en 1980 par le Gouvernement gabonais. Sous réserve des renseignements supplémentaires à fournir à l'UDEAC sur la situation actuelle du projet, il a été décidé de recommander son exécution à long terme.

Profil de projet No.17: Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo.

62. En présentant le projet, l'expert du Congo a indiqué qu'il s'agit de l'extension d'une raffinerie construite en 1973 avec une capacité annuelle d'un million de tonnes, pour satisfaire les besoins du marché local. Une étude sera réalisée en vue de l'extension éventuelle du projet en vue de desservir d'autres pays de la sous-région, surtout la République Centrafricaine et le Zaïre. De plus, le projet est complémentaire au complexe décrit dans le profil de projet No.16. Par conséquent, considérant sa dimension communautaire et le fait qu'il sera une des principales sources d'approvisionnement de la République Centrafricaine, le projet a été recommandé pour exécution à court/moyen terme.

Sous-programme des insecticides

Profil de projet No.18: Production d'ingrédients actifs pour pesticides

63. Le Secrétariat a expliqué que le consultant qui avait recueilli les projets avant de préparer le programme intégré initial avait reçu des propositions identiques des Gouvernements du Rwanda et du Zaïre. Il a été par conséquent décidé de fusionner les deux projets, d'autant plus qu'ils sont au stade de conception.

64. L'expert du Rwanda a confirmé qu'un projet national de production de pesticides, utilisés en particulier pour les cultures industrielles (café, thé, etc.) était déjà opérationnel. Avec une production annuelle de 2.000 tonnes, il dessert le marché local. Il a alors été proposé de séparer les deux projets et d'étudier la possibilité de régionaliser le projet national sous réserve de la confirmation et d'autres renseignements de son Gouvernement.

65. L'Expert du Rwanda a également indiqué que le projet avait été conçu pour utiliser le kaolin local dans le mélange des ingrédients actifs importés. D'autre part, certains participants ont souligné que l'importance d'un tel projet devrait reposer sur l'utilisation d'ingrédients actifs locaux et non importés. A ce sujet, l'expert du Rwanda a mentionné la disponibilité du pyrèthre dans son pays. L'attention des participants a été attirée sur l'existence d'usines de pesticides analogues dans la sous-région et en particulier au Burundi.

66. A cause du manque de renseignements, il a été décidé d'entreprendre une étude sous-régionale pour déterminer la demande ainsi que l'approvisionnement en matières premières, en particulier au niveau des ingrédients actifs nécessaires à la fabrication des pesticides et insecticides à usage agricole et ménager; par la suite, une décision pourrait être prise sur l'éventualité d'installer une telle usine dans la sous-région. Il a été par conséquent décidé d'entreprendre cette étude dans le cadre d'un projet d'appui.

Profil de projet No.19: Production d'engrais azotés

67. L'expert de la CEPGL a présenté le projet et a fait observer que celui-ci utilisera du gaz méthane du lac Kivu qui est sous la juridiction du Rwanda et du Zaïre. Le projet fait partie d'un programme intégré d'exploitation effective de ces ressources de gaz. L'étude de factibilité, qui sera bientôt terminée, précisera les principaux aspects du projet, y compris son lieu d'implantation. Etant donné les besoins énormes de la région en engrais, il a été recommandé d'exécuter le projet à court/moyen terme.

Sous-programme pharmaceutique

Profil de projet No.20: Création d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République Centrafricaine.

68. L'expert de l'UDEAC a déclaré que le Conseil des Chefs d'Etat de l'UDEAC tenu en 1975 avait retenu ce projet comme projet communautaire devant être implanté en République Centrafricaine. Le projet reposera sur la culture de plantes médicinales et l'extraction des ingrédients actifs. L'expert centrafricain a confirmé l'intérêt que le gouvernement de son pays attache à la réalisation du projet en RCA et a indiqué qu'une étude de pré-factibilité était en cours dans laquelle les données obtenues lors de l'étude préliminaire seraient mises à jour. Le projet comprendra la création dans un avenir très proche, de modules de fabrication de médicaments de base, et à une date ultérieure, l'installation de modules supplémentaires pour la fabrication de produits plus sophistiqués. Les ingrédients actifs produits par l'unité pourront être distribués à d'autres pays de la sous-région. Etant donné les besoins énormes de la sous-région en médicaments et la possibilité de cultiver localement les plantes médicinales, il a été recommandé que le projet soit exécuté à court/moyen terme.

Profil de projet No.21: Extension d'un laboratoire pharmaceutique régional, Burundi

69. L'expert de la CEPGL a présenté le projet que les Chefs d'Etat avaient approuvé en 1979 comme projet communautaire devant être implanté au Burundi. L'objectif du projet est d'accroître les possibilités de production et de recherche du laboratoire actuel et de lui conférer un caractère régional. Il sera entre autre question d'entreprendre des recherches sur l'utilisation des plantes médicinales que l'on trouve dans la sous-région. Il est prévu d'effectuer une étude de pré-factibilité avec l'aide de l'Organisation Mondiale de Santé (OMS) et de l'ONUDI. Puisque le projet concernait principalement le développement d'institutions d'appui au secteur pharmaceutique, il a été estimé plus approprié de le classer parmi les projets d'appui à exécuter à court/moyen terme.

Sous-programme des autres produits chimiques

Profil du projet No.22: Valorisation des gisements de potasse pour la production de produits chimiques, Congo.

70. L'expert de l'UDEAC a présenté le projet et a déclaré que celui-ci avait été opérationnel jusqu'en 1976, mais que les opérations se sont arrêtées en raison de fortes inondations. L'expert congolais a ajouté que le gouvernement de son pays attache une importance particulière à ce projet sous-régional et que l'actuel plan quinquennal de développement a prévu les fonds nécessaires pour la réalisation des études de factibilité. Le projet a déjà été soumis à la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale et des contacts ont été pris avec des partenaires techniques potentiels. Compte tenu de l'importance que revêt le projet pour la sous-région, il a été recommandé pour être exécuté à court/moyen terme.

Profil de projet No.23: Production de carbure de calcium, Rwanda

71. L'expert du Rwanda a résumé le projet qui est destiné à réduire les importations de pétrole grâce à la production de carbure de calcium par un procédé utilisant la pierre à chaux et la tourbe. Ce projet permettra également d'obtenir des sous-produits comme le gaz, l'asphalte et des acides. Des essais sont en cours dans un laboratoire français. Ce complexe, qui sera autosuffisante en matière d'énergie, coûtera environ 25 millions de dollars des E.U. Il a été recommandé d'exécuter le projet à court/moyen terme.

Profil de projet No.24: Création d'un complexe de production de méthanol, Zaïre

72. L'expert de la CEPGL a décrit le projet qui faisait partie du grand programme d'exploitation du gaz du Lac Kivu. Il avait été décidé d'implanter le projet au Zaïre. Vu son importance dans le développement de la sous-région, le projet a été recommandé pour être exécuté à court/moyen terme.

Profil de projet No.25: Projet pilote de fabrication d'alcool, Rwanda

73. L'expert de la CEPGL a présenté le projet en relevant son lien direct avec le projet précédent. L'alcool produit pourrait servir à divers usages y compris son mélange avec l'essence pour servir de carburant. Considérant le lien étroit entre ce projet et celui décrit dans le profil No.24, il a été recommandé que ce projet se limite à la production du méthanol et soit exécuté à long terme.

Sous-programme des produits minéraux non métalliques

Profil de projet No.26: Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo

74. L'expert du Congo a présenté le projet et a indiqué qu'il s'agit de l'extension et de la diversification d'une bouteille existant à pointe Noire au Congo, en vue de la satisfaction des besoins de la sous-région, en particulier le Cameroun, la République Centrafricaine et le Zaïre. A cet égard, l'expert de l'UDEAC a indiqué que l'Union effectue actuellement une étude pour évaluer les besoins de la sous-région en bouteilles afin de décider de la nécessité d'agrandir les usines existantes ou d'en créer de nouvelles. Il a également fait observer que compte tenu du nombre croissant de brasseries, le projet offre des possibilités d'extension.

75. L'expert du Congo a décrit les difficultés initiales rencontrées par son pays dans la commercialisation de la production sur un marché international hautement compétitif. Cependant, plusieurs brasseries de la sous-région ont conclu des accords commerciaux avec la verrerie.

76. L'expert du Congo a suggéré qu'il était préférable d'agrandir les usines existantes de la sous-région plutôt que d'entreprendre la création de nouvelles unités. Il a également confirmé que l'extension de l'usine comprend non seulement la production de bouteilles mais également celle d'articles de verre, et que cette opération entre dans le cadre du plan quinquennal de développement de 1986-1990. Compte tenu de ce qui précède, il a été recommandé que le projet soit retenu dans le programme et exécuté à court/moyen terme.

Profil de projet No.27: Extension d'une bouteille verrerie, Burundi

77. L'expert de la CEPGL a présenté ce projet communautaire qui avait été approuvé par le Conseil des Chefs d'Etat de la CEPGL en 1978. L'usine avait commencé à tourner l'année précédente. L'expert du Burundi a indiqué que l'usine qui fonctionnait depuis cinq mois seulement n'avait pas encore atteint sa pleine capacité de production, et qu'à sa connaissance, son extension dans un avenir immédiat n'était pas prévue. Il a souligné que le problème majeur à l'heure actuelle était l'établissement d'accords commerciaux avec d'autres pays de la sous-région. L'expert de la CEPGL a également indiqué qu'il est envisagé la possibilité de produire du verre blanc dans une phase ultérieure. L'usine étant encore au premier stade de son fonctionnement, et ses principaux problèmes étant liés à la commercialisation, il a été recommandé que le projet soit retiré du programme initial et que sa réintroduction se fera dès que la nécessité de diversifier la production se fera sentir.

Sous-programme du ciment

Profil de projet No.28: Extension de la cimenterie de Loutete, Congo

78. L'expert du Congo a présenté le projet qui était conçu pour porter la production annuelle de 70.000 à 250.000 tonnes afin de pouvoir satisfaire les besoins du secteur de la construction qui connaît une croissance rapide. Les études étaient en cours de réalisation et les arrangements financiers en voie de négociation. Il a accepté de fournir au secrétariat les données relatives à la demande, au marché et au coût d'investissement prévu. En raison du rôle important joué par l'industrie du ciment dans la sous-région et le fait que le projet offre des possibilités de commercialisation avec les pays voisins, le caractère multinational du projet a été reconnu et il a été recommandé pour une exécution à court/moyen terme.

Profil de projet No.29: Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda

Profil de projet No.30: Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre

79. L'expert de la CEPGL a présenté les 2 projets auxquels le Conseil des Chefs d'Etat de la CEPGL a accordé le statut de projets communautaires. Ces projets qui sont situés à proximité l'un de l'autre et qui desservent les mêmes marchés, jouent un rôle important de développement. Comme l'a expliqué l'expert du Rwanda, le projet décrit dans le profil No.29 concerne l'intégration d'unités annexes à l'unité existante, à savoir une unité de centrale électrique alimentée avec de la tourbe, ce qui réduira de façon appréciable les coûts de production. Il a été indiqué que les études et les recherches de financement sont en cours. A la lumière de ce qui précède et compte tenu du fait que la possibilité d'accroître la production à un stade ultérieur est envisagée, il a été recommandé que le projet soit retenu dans le programme pour une exécution à long terme.

80. Comme l'a expliqué l'expert de la CEPGL, le projet décrit dans le profil No.30 concerne la réhabilitation d'un complexe actuellement fermé faute de fonds. Il a été convenu de soutenir le projet et de l'exécuter à court/moyen terme.

Projets multinationaux d'appui

Sous-programme de l'infrastructure institutionnelle

Profil de projet S1: Assistance à l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC)

Profil de projet S2: Assistance à la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

Sous-programme de la Formation de la main-d'oeuvre industrielle

Profil de projet S3: Assistance à l'UDEAC et à la CEPGL dans un programme de formation industrielle

Profil de projet S4: Développement des capacités de services-conseils et de gestion dans le domaine industriel.

Profil de projet S5: Développement des entreprises locales (Répertoire des profils de projet pour les petites industries).

Profil de projet S6: Développement des ressources en tourbe.

Profil de projet S7: Plan quinquennal du développement des pays de la CEPLG.

81. Le Secrétariat a expliqué que, bien que les projets d'appui n'aient pas été officiellement soumis par les organisations citées, ils avaient été introduits par ces organisations dans le passé. En outre, des projets analogues concernant d'autres organismes ont été approuvés à l'occasion des réunions sous-régional antérieures. Il a été reconnu que les projets d'appui cités dans le document fournissent les supports logistiques essentiels et indispensables dont les organisations inter-gouvernementales de la sous-région ont besoin et devraient être exécutés à court/moyen terme.

82. Trois projets d'appui supplémentaire ont été présentés:

Assistance à l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI) (1)

Assistance à l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle (OAPI) (2)

Etude de factibilité sur la fabrication d'équipements ferroviaires dans la sous-région de l'Afrique centrale (3)

83. Les deux premiers projets d'appui ont été présentés par l'expert de l'OAPI qui a indiqué qu'ils avaient été conçus pour appuyer la mise en oeuvre des aspects techniques et commerciaux du programme initial sous-régional de promotion industrielle non seulement pour la sous-région de l'Afrique Centrale mais aussi pour les autres sous-régions, dans la mesure où l'OAPI était une organisation régionale. Etant donné le lien étroit qui existe entre les deux projets, il a été décidé de les fusionner et de les inclure dans le programme initial pour une exécution à court/moyen terme.

84. Le troisième projet d'appui a été présenté par l'expert de l'Union africaine des Chemins de Fer. Il a indiqué qu'il faisait partie d'une étude détaillée couvrant l'ensemble des sous-régions. La première étude avait été réalisée dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et avait débouché sur la recommandation d'établir en Haute Volta une usine de fabrication de wagons. Il a aussi souligné l'importance pour le programme initial sous-régional du Troisième Symposium de l'Union Africaine des Chemins de Fer sur le développement industriel et la fabrication d'équipements ferroviaires en Afrique, qui se tiendra du 22 au 24 octobre 1984. L'importance de l'industrie ferroviaire pour le développement industriel de la sous-région a été reconnue et il a été recommandé qu'à l'instar de tous les autres projets d'appui, ce projet soit inclus dans le programme pour être réalisé à court/moyen terme.

Exécution du programme intégré de promotion industrielle

85. En présentant le chapitre, les représentants du secrétariat ont souligné la nécessité d'assurer l'exécution effective du programme. Il a été précisé que celui-ci devrait nécessairement être officiellement approuvée aux niveaux national et sous-régional. Le programme sous-régional révisé comprenant toutes les modifications et tous les ajouts décidés au cours de la présente réunion sera communiqué par l'entremise des experts aux autorités compétentes qui pourront officiellement l'approuver conformément à leurs mécanismes institutionnels et procédures locales propres. Il a été reconnu que la principale responsabilité de l'exécution du programme incombe aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales de la sous-région. Ces derniers devront indiquer sans équivoque la manière dont les secrétariats pourraient les assister.

86. En ce qui concerne le besoin d'adapter les plans nationaux de développement industriel actuels aux objectifs de la Décennie du Développement industriel de l'Afrique et en particulier au contenu du programme sous-régional, il a été rappelé que cette nécessité avait été confirmée lors de leur sixième conférence, des Ministres africains de l'Industrie.

87. En ce qui concerne les activités à entreprendre au niveau sous-régional, l'accent a été mis sur la nécessité d'harmoniser les politiques nationales, et en particulier celles relatives au commerce intra-régional. Les organisations intergouvernementales ont un rôle primordial à jouer dans le contrôle de l'exécution du programme avec au besoin l'assistance des secrétariats. A cet égard, il conviendrait d'envisager la possibilité de mettre sur pied des comités sectoriels d'experts intergouvernementaux analogues à ceux qui existent déjà dans deux autres sous-régions dans les secteurs des industries chimiques, mécaniques et métallurgiques. Ceux-ci pourraient évaluer les aspects techniques du programme et assister efficacement dans son exécution.

88. Le plan de la mise en oeuvre du programme intégré de promotion industrielle, tel qu'il est contenu dans le chapitre V, a été adopté avec l'amendement suivant:

Paragraphe 108, lignes 6 à 8 : "en collaboration avec l')UA, la BAD et d'autres organisations africaines spécialisées (le CRAT, le CRACFT, l'AIHTTR, l'Institut supérieur africain de formation et de recherches techniques, l'UPAT, le Centre de Développement des Ressources Minérales de l'Afrique Centrale, l'IDEP, etc.) pensent contribuer à satisfaire ces besoins et aider ainsi à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région".

Adoption du Rapport final

89. Au cours de la session finale, le Rapporteur a présenté le rapport en décrivant sa structure. Le rapport a été adopté par la réunion qui a autorisé le Secrétariat à le finaliser en tenant compte des amendements adoptés.

90. Au cours de cette session, l'expert de PATU a souligné à nouveau l'importance des activités de son organisation pour l'exécution du programme de la Décennie. Il sollicita un ferme soutien de la part des Gouvernements et organisations sous-régionales pour ces activités et en particulier pour la préparation de programmes de formation et de recherche pour la fabrication d'équipement de télécommunications utilisant des matières premières locales.

91. Le Secrétariat a attiré l'attention sur la nécessité de poursuivre l'action pour le développement industriel de la sous-région et de mettre l'accent sur l'industrialisation dans les plans nationaux de développement. Compte tenu des difficultés financières des organisations internationales, il était d'autant plus nécessaire de veiller à ce que le secteur industriel reçoive au niveau de la programmation par pays du PNUD l'attention et les ressources qu'il mérite en raison de son rôle moteur dans le développement économique. Il était également nécessaire d'entreprendre des actions similaires dans le cadre des accords économiques bilatéraux et multilatéraux.

Clôture de la Réunion

92. A la séance officielle de clôture, le Premier Vice-Président, M.Ph.Musansamfura a remis une copie du rapport à Son Excellence le Capitaine Luc Nganafei, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République Centrafricaine. Il a décrit les discussions qui ont eu lieu sur le programme initial intégré de promotion industrielle et présenté les principales caractéristiques du document. Parlant au nom des participants, il a remercié le Ministre pour l'hospitalité que leur a réservée le Gouvernement de la République Centrafricaine et a adressé ses profonds remerciements pour les excellentes installations mises à leur disposition. Il a exprimé sa gratitude aux trois secrétariats pour leur excellente documentation et leur contribution.

93. Parlant au nom des trois agences coordinatrices, M.S. NDAM a remercié le Ministre dont la présence témoignait de l'importance que le Gouvernement, le peuple centrafricain et lui-même attachent au développement industriel de la sous-région et à la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique. Il a demandé au Ministre de transmettre la profonde gratitude du Secrétariat au Chef de l'Etat pour avoir bien voulu accepté d'abriter la réunion à Bangui. Il a remercié les experts pour l'efficacité avec laquelle ils ont débattu des problèmes d'industrialisation dans la sous-région.

94. Les objectifs de la réunion ayant atteints, il a rappelé aux experts qu'il leur revient de veiller à la mise en oeuvre efficace des étapes ultérieures du programme intégré. Non seulement eux et leurs Gouvernements seront assistés dans cette tâche par les trois agences de tête mais ils jouiront également du soutien des organisations de la sous-région qui coordonneront les activités et veilleront à la pleine participation des Gouvernements dans cette importante entreprise. Les dirigeants des secrétariats attendent avec grand intérêt de recevoir les recommandations de la réunion qui contribueront au renforcement de leur coopération avec les pays et les organisations intergouvernementales de la sous-région. Il a aussi remercié le Secrétaire général de l'UDEAC et ses collaborateurs, ainsi que le PNUD pour leur contribution à la réunion.

95. Le Ministre a relevé l'atmosphère de franchise et de fraternité qui ont caractérisé les débats et qui ont reflété la vive préoccupation de la réunion pour l'avenir de la sous-région. Il a noté avec beaucoup de gratitude la qualité du travail des experts et la clarté des documents préparés par le Secrétariat. Il a remercié le Secrétaire général de L'UDEAC et ses collaborateurs pour leur participation active et leur contribution à la troisième réunion sous-régionale sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine.

96. La viabilité des 24 projets moteurs et des 13 projets d'appui ainsi que leur promotion dépendent des mesures qui seront prises aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Le succès du programme dépend également de l'engagement politique de chaque Etat, de son approbation par les autorités compétentes et de la mise à disposition des ressources financières et humaines.

97. Le Ministre a demandé à l'ONUDI de soutenir les pays de la sous-région et de les assister dans tous les aspects de leur développement industriel: planification, harmonisation des politiques, études, promotion industrielle et renforcement des institutions. Il a manifesté un intérêt particulier à la tenue en 1985 de la réunion de l'ONUDI sur la Promotion des Investissements dans la sous-région de l'Afrique centrale et a émis le voeu que les organisations internationales ajustent leurs politiques et leurs programmes afin d'accorder une assistance technique et financière à la mise en oeuvre du programme sous-régional.

98. Il a enfin remercié les experts pour avoir contribué à la réussite de la réunion, signe prometteur pour un succès durable du programme. Il a souhaité aux experts un agréable retour et déclaré la réunion close.

ANNEXE 1

LISTES DES PARTICIPANTS

EXPERTS

BURUNDI

Mr. Cytille NDENGEYINGOMA, Directeur de l'Industrie, Ministère du Commerce et de l'Industrie, Bujumbura

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Mr. Timothée NDILNE, Directeur du Commerce Extérieur, Ministère du Commerce (Head of delegation), Bangui

Mr. Ferdinand MAYOVODE, Directeur du Développement Industriel et Artisanal, Ministère du Commerce, Bangui

Mr. Amon LOUGO-DINO, Chef de Service de la Propriété Industrielle, Structure Nationale de Propriété Industrielle, Ministère du Commerce, Bangui

Mr. Alphonse AMODA, Chef de Service des Projets Industriels et des Relations Extérieures, Ministère du Commerce, Bangui

CHAD

Mr. Koumtog LAOTEGGUELNODJI, Directeur Général, Ministère de l'Economie et du Commerce, N'Djaména

Mr. Ndolengar ABOUKAR, Directeur de l'Industrie, Ministère de l'Economie et du Commerce, N'Djaména

CONGO

Mr. Gampika NIEMET, Conseiller Cabinet, Ministère de l'Industrie et Pêches, Brazzaville

Mr. Noël NTADI, Attaché Economique à la Présidence, Brazzaville

GABON

Mr. Alain Christian ALLOGO-ONDO, Conseiller Ministère d'Etat chargé du Commerce et de l'Industrie, Libreville

GUINEA EQUATORIAL

Mr. Mbagu Ndon AVELINO, Directeur Général de l'Industrie, Ministerio de Industria, Comercio T.Y. P. Empresarial, Malabo

RWANDA

Mr. Photidas MUSANGAMPURA, Fonctionnaire de l'Etat (Directeur de la Promotion Industrielle), Kigali

SAO TOME AND PRINCIPE

Mr. Norbert COSTA ALEGRE, Directeur de l'Industrie et de l'Energie, Sao Tomé

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

BDEAC Mr. Marc MABONZO, Economiste, Division des Projets, Brazzaville, Congo

BEAC Mr. Mathis DZON, Agent d'encadrement, Brazzaville, Congo

CEPGL Mr. Simon KANA, Chef de la Section des Etudes et Statistiques, Gisenyi, Rwanda

OAPI Mr. Papa Algaphe THIAM, Directeur Technique, Centre de la Documentation, Yaoundé, Cameroon

OAU Mr. E. B. AKPAN, Chef du Division des Affaires Economiques Générales, (Head of Delegation), Addis Ababa, Ethiopia

Mr. Amadou DIONG, Chef de la Section de l'Industrie, Addis Ababa, Ethiopia

Mr. Usele MAWISA, UNIDO Adviser to the OAU, Addis Ababa, Ethiopia

OCCAM Mr. Tiégoué TRAORE, Chef de Service du Développement Economique et Social, Bangui, CAR

PATU Mr. Muntu MPEMBELE, Directeur, Kinshasa, Zaïre

UAR Mr. Mohamed Gaili KHALIFA, Directeur des Etudes Economiques et de la Planification, Kinshasa, Zaïre

UDEAC Mr. Grégoire LOYI-LENDIRA, Directeur, Département de l'Harmonisation Industrielle (Head of delegation), Bangui, CAR

Mr. G. OKOMBI, Directeur du Département de la Recherche Scientifique et Technique, Bangui, CAR

Mr. Gilbert BAKALA-PINDOUX, Expert, Conseiller Technique de la 2ème Division, Bangui, CAR

Mr. Grégoire NGUEMA-EDOU, Expert Principal au Département de l'Harmonisation Industrielle, Bangui, CAR

OBSERVATEURS

CAR Mr. Fidele Monzat SELENGOUMA, Administrateur Civil Principal, Ministère du Commerce

Mr. Marcellin LAMINE, Fonctionnaire au Ministère du Commerce

Mr. Baïndam M. LE BONDCDET, Expert national au plan, Haut Commissaire chargé du Plan et de la Coopération Economique et Financière

Mr. Sébastien ZOUNGARANI, Directeur des Etudes au Ministère du Transport

Mr. Etienne GUEKOLI, Directeur de l'Aviation Civile

Mr. Alain SOUAGBO, Chef du Service des Etudes, Ministère de l'Economie et des Finances

Mr. Raymond N'ZENGOU, Chef du Service Adjoint, Ministère de l'Economie et des Finances

UDEAC

Mr. Victor-Maurice EKWE, Directeur du Département des Douanes

Mr. P. NDEFO, Expert au Département des Statistiques

Mr. Antoine BAYONNE, Chef du Service de Protocole

UNDP

Ms. Barabara BENTEIN, Junior Professional Officer, Bangui

OTHERS

Mr. Musa BELLAL, UNIDO Consultant, Khartoum

Mr. Marcel L'EPLATTENIER, Expert ONUDI, Bangui

Mr. Seydou DOUMBIA, Expert ONUDI, Bangui

SECRETARIAT

ECA

Mr. Vijay S. GEERJANAN, Project Officer Engineering Industries, Addis Ababa

Mr. Mundeke T. KAPEPULA, Industrial Development Officer, Joint ECA/UNIDO Industry Division, Addis Ababa

UNIDO

Mr. Farlan CARRE, Deputy Executive Director

Mr. Shadrack NDAM, Chief, Co-ordination Unit for the Industrial Development Decade for Africa

Mr. Frédéric RICHARD, Industrial Development Officer, Industrial Planning Section

Mr. Peter LILLIE, Industrial Development Officer, Division for Industrial Studies

Ms. Marie-Anne MARTIN, Associate Industrial Development Officer, Least Developed Countries Section

Mr. Ibrahima DJIBO, Associate Industrial Development Officer, Programme Development and Evaluation Branch

Mr. Vans MENSINK, Junior Professional Officer, Douala, Cameroon

Ms. Karin BOEDECKER, Secretary, Industrial
Planning Section

Ms. Anne RIBLIER, Secretary, Least Developed
countries Section

Ms. Susanne SCHALLER, Secretary, Co-ordination
Unit for the Industrial Development Decade for
Africa

Ms. Christine TRIPOLT, Administrative Assistant,
Division of Policy Co-ordination

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - Election des fonctionnaires de la réunion;
 - Adoption de l'ordre du jour et du calendrier; et
 - Organisation des travaux.
3. Elaboration et mise en oeuvre d'un programme sous-régional de promotion industrielle dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique :
 - Considération d'ordre général;
 - Définition des domaines dans lesquels des projets moteurs à caractère multinational et d'autres projets industriels peuvent être mis sur pied;
 - Programme initial de promotion industrielle intégrée; et
 - Plan pour l'exécution dudit programme.
4. Adoption du rapport de la réunion
5. Clôture de la réunion

